COMMUNE DE JETTE

RAPPORT ANNUEL

DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

PRESENTE EN EXECUTION DE L'ARTICLE 7 DE L'ORDONNANCE CONJOINTE DU 14 DECEMBRE 2017 SUR LA TRANSPARENCE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES PUBLICS BRUXELLOIS

ANNEE CIVILE 2019

Le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette

vous présente le rapport annuel de l'année civile 2019 en exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Pour le collège :

Par ordre : Le Secrétaire communal,

B. Goeders

H. Doyen

Jette, le 05 mai 2020

Le Bourgmestre,

RELEVE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE AINSI QUE TOUS LES FRAIS DE REPRESENTATION OCTROYES AUX MANDATAIRES PUBLICS

En sa séance du 19/12/2018, le conseil communal a décidé de fixer les rémunérations comme suit :

1. Jetons de présence des conseillers communaux :

Le montant du jeton de présence à allouer aux membres du conseil communal qui assistent aux séances du conseil communal ainsi qu'aux séances de la commission unique ou de toute autre commission officielle instituée par le conseil communal, est fixé à 140 € brut.

2. Rémunération des membres du collège des bourgmestre et échevins :

Les membres du collège des bourgmestre et échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale.

3. Outils de travail mis à disposition des mandataires :

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les outils de travail suivants peuvent être mis à disposition :

Collège des bourgmestre et échevins :

Une voiture de fonction avec chauffeur sera mise à disposition pour l'ensemble des membres du collège des bourgmestre et échevins afin de se déplacer dans le cadre de leur fonction.

Les frais d'assurance, d'entretien, de carburant et d'assistance technique sont pris en charge par la commune.

Bourgmestre:

Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Cabinet du Bourgmestre », cartes de visite (100/an)), une tablette ou un pc hyper portable et les licences y afférentes, un GSM dont la totalité des frais d'utilisation est prise en charge par la commune, une écharpe.

Échevins :

Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Echevin », cartes de visite (100/an)), une tablette ou un pc hyper portable et les licences y afférentes, un abonnement communal pour leurs frais de GSM à hauteur de 25€/mois ou paiement de 25€/mois, une écharpe.

Conseillers communaux:

Des cartes de visite (100/an), un montant forfaitaire mensuel de 30 € pour une connexion INTERNET au domicile, une écharpe.

4. Frais de représentation :

Bourgmestre : 3.250 € par an Échevin : 1.075 € par an.

Les frais de représentation sont remboursés à posteriori sur présentation d'un justificatif contenant les informations complètes relatives au montant de la dépense et à sa raison d'être.

Peuvent entrer en ligne de compte comme frais de représentation des membres du collège des bourgmestre et échevins :

- Les frais de restaurant exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour discuter d'un dossier qui relève de sa compétence;
- Les frais exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour la remise d'un prix dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction ;
- Les frais d'achats de fleurs et/ou de cadeaux offerts dans le cadre des relations publiques à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins et remis dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction.

Rémunérations annuelles brutes des membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2019 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	116.855,23 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	87.737,80 €
Olivier CORHAY, Echevin	82.165,39 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	87.737,80 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	81.402,58 €
Mounir LAARISSI, Echevin	87.737,80 €
Jacob KAMUANGA, Echvein	80.730,16 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	82.165,39 €
Shirley DOYEN, Echevine	82.165,39 €

Rémunérations annuelles brutes des conseillers communaux pour l'année 2019 (jetons de présence) :

Paul Leroy	4.760 €
Myriam Vanderzippe	3.360 €
Fouad Ahidar	1.680 €
Annemie Maes	2.520 €
Geoffrey Lepers	2.660 €
Joëlle Electeur	2.660 €
Yassine Annhari	2.100 €
Valérie Molhant (jusque novembre 2019)	2.380 €
Orhan Aydin	2.940 €
Halima Amrani	2.100 €
Patricia Rodrigues da Costa	2.800 €
Sara Rampelberg	1.960 €
Van Cauter Xavier	3.080 €
Vandenbrande Nathalie	3.640 €
Vossen Laura	1.680 €
Kurt Christophe	3.640 €
Barris Salima	2.660 €
Nsikungu-Akhiet Mauricette	2.240 €
El Ghoul Saïd	3.080 €
Poschet Joris	3.500 €
Naessens Thomas	3.360 €

Salek Fatima	2.660 €
Sinani Behar	2.520 €
Devacht Cindy	2.800 €
Gatz Sven	0€
Güven Eren	3.500 €
De Bondt Chantal	2.940 €
Marin Gianni	3.640 €
Pirottin Jean Louis (décembre 2019)	140 €

Frais de GSM pour les membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2019 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	580,80 € (abonnement communal)
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	300 €
Olivier CORHAY, Echevin	300€
Claire VANDEVIVERE, Echevine	300 € (75 € + 225 € abonnement
	communal)
Benoît GOSSELIN, Echevin	300 €
Mounir LAARISSI, Echevin	300 €
Jacob KAMUANGA, Echevin	300 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	300 €
Shirley DOYEN, Echevine	300 €

Frais internet pour les conseillers communaux pour l'année 2019 :

Paul Leroy	360 €
Myriam Vanderzippe	360 €
Fouad Ahidar	360 €
Annemie Maes	210€
Geoffrey Lepers	360 €
Joëlle Electeur	360 €
Yassine Annhari	360€
Valérie Molhant (jusque novembre 2019)	330 €
Orhan Aydin	360 €
Halima Amrani	360 €
Patricia Rodrigues da Costa	360 €
Sara Rampelberg	360 €
Van Cauter Xavier	360 €
Vandenbrande Nathalie	360 €
Vossen Laura	360 €
Kurt Christophe	360 €
Barris Salima	360 €
Nsikungu-Akhiet Mauricette	360 €
El Ghoul Saïd	360 €
Poschet Joris	360 €
Naessens Thomas	360 €
Salek Fatima	360 €

Sinani Behar	360 €
Devacht Cindy	360 €
Gatz Sven	0 €
Güven Eren	360 €
De Bondt Chantal	360 €
Marin Gianni	360 €
Pirottin Jean-Louis (décembre 2019)	30 €

INVENTAIRE DE TOUS LES MARCHES PUBLICS CONCLUS PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE JETTE

Voir annexe

LISTE DES SUBSIDES OCTROYÉS

Voir annexe

PRESENCES EN REUNION

Voir annexe

LISTE DES VOYAGES

Voir les 2 décisions de collège jointes en annexe du rapport.